



École St-Jude
71, rue Alphonse-Desjardins
Châteauguay (Québec)
J6K 1N1

Site Web du CSSDGS : <https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/>
Site de l'école St-Jude : <https://stjude.cssdgs.gouv.qc.ca/>

Téléphone : 514-380-8899

Secrétariat : poste **4471** ou poste **4472** (avant-midi)
Service de garde : poste **4479** (bureau)
poste **4478** (après 15h15)

HORAIRE DE L'ÉCOLE

7 H 55– 8 H 05	Arrivée des élèves sur la cour d'école
8 H 05 – 8 H 10	Entrée des élèves dans l'école
8 H 10 – 9 H 10	Cours et leçons
9 H 10 – 10 H 10	Cours et leçons
10 H 10 – 10 H 30	Récréation
10 H 30 – 11 H 30	Cours et leçons
11 H 30 – 12 H 45	Dîner
12 H 45 – 12 H 51	Arrivée des élèves sur la cour d'école
12 H 51 – 13 H 51	Cours et leçons
13 H 51 – 14 H 11	Récréation
14 H 11 – 15 H 11	Cours et leçons
15 H 11 – 15 H 16	Fin des classes et départ des élèves

Note : Il peut arriver que l'enfant demeure à l'école pour des périodes de récupération ou d'activités. Nous informons les parents par écrit ou exceptionnellement par téléphone.

CODE DE VIE ET RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE ST-JUDE

À l'aide du code de vie et des règlements de l'école St-Jude, nous nous donnons les encadrements, les règles et orientations nécessaires à la construction d'un milieu de vie sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage.

Nos valeurs : **Collaboration - Engagement - Empathie - Bienveillance** guident nos actions et nous comptons sur le partenariat avec les parents et la communauté. Nous vous remercions de lire le présent document et de vous y référer tout au long de l'année afin d'y trouver à la fois les informations qui vous sont nécessaires et les moyens que nous utilisons pour accompagner et encadrer les élèves.



HORAIRE DE L'ÉCOLE ET SURVEILLANCE

7h45	Les parents ne peuvent plus se stationner dans l'espace réservé au personnel de l'école. C'est l'heure de l'arrivée des autobus. Les parents qui veulent accompagner leur(s) enfant(s) au service de garde doivent se stationner ailleurs et marcher jusqu'à l'entrée du service de garde.
7h55	Tous les enfants sont dans la cour avec leur éducatrice. Vous devez accompagner votre enfant pour qu'il aille rejoindre les autres élèves dans la cour.
8h05	Tous les élèves entrent dans l'école.
8h10	Tous les élèves devraient être prêts pour le début des cours. À partir de ce moment, si votre enfant n'est pas dans la cour, il est considéré comme étant en retard. Il doit entrer par le secrétariat, s'identifier au personnel en mentionnant la raison de son retard.
12h45	Début de la surveillance avant les cours de l'après-midi. Les élèves qui sont allés manger à la maison – Les parents ne peuvent pas se stationner dans l'espace réservé au personnel de l'école.
12h51	Tous les élèves entrent dans l'école. À partir de ce moment, si votre enfant n'est pas dans la cour, il est considéré comme étant en retard. Il doit entrer par le secrétariat, s'identifier au personnel en mentionnant la raison de son retard.
15h16	Fin des classes et début de la surveillance - Les parents ne peuvent pas se stationner dans l'espace réservé au personnel de l'école à cause de la présence des autobus.
15h20	Fin de la surveillance – Départ des autobus Les parents en retard pour venir chercher leur(s) enfant(s) à la fin des classes devront aller les chercher au service de garde. Des frais s'appliqueront selon les règles en vigueur.

Aucun enfant ne doit être laissé sans supervision parentale sur les lieux de l'école avant ou après ces heures puisqu'il n'y a aucun service de surveillance en dehors de cet horaire.

ABSENCE OU RETARD DE VOTRE ENFANT

Le parent a la responsabilité d'avertir le secrétariat pour l'absence ou le retard de l'enfant.

- Le parent peut laisser un message en tout temps sur la boîte vocale au numéro suivant :
514-389-8899 poste 4471 ou au 4472 en avant-midi
- Ou utiliser le portail parents à l'adresse suivante :
<https://portailparents.ca/accueil/fr/>



Portail parents

Afin de faciliter la prise des présences le matin et l'après-midi :

- Veuillez communiquer par téléphone ou par le portail parents avant **8h10 le matin et 12h45 l'après-midi.**

Si l'école ne reçoit pas de message de votre part, il se peut que vous receviez un message automatique pour vous avertir que votre enfant est absent. Si tel est le cas, veuillez communiquer rapidement pour justifier le retard ou l'absence de votre enfant. 514-380-8899 poste 4471

Vous devez vous présenter obligatoirement au secrétariat pour venir chercher ou reconduire votre enfant en dehors des heures d'accueil du matin et du midi.

FERMETURE DE L'ÉCOLE EN CAS D'URGENCE OU DE TEMPÊTE



TEMPÊTE: Vous retrouverez l'information :

- sur la page d'accueil du site web du **CSSDGS** au www.csdgs.qc.ca, sous la rubrique « Actualités »,
- sur le site de l'école : <https://stjude.cssdgs.gouv.qc.ca/>,
- **Facebook** : Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries,
- dans les médias suivants :

TVA – émission Salut Bonjour, LCN RDI Radio-Canada : Première chaîne télé et radio – émission C'est bien meilleur le matin – 95,1 FM, NRJ – 94,3 FM, Radio RougeFM– 107,3 FM – 98,5 FM, CKOI – 96,9 FM, Q92,5 FM, CKAC – 730 AM, CHAI – 101,9 FM

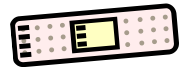
EN CAS D'URGENCE MAJEURE : Il nous sera impossible d'aviser chaque famille si, pour une raison majeure (panne d'électricité ou autres), la direction devait fermer l'école et retourner les enfants rapidement à la maison.

C'est pour cette raison qu'il est important de nous indiquer une personne à contacter en cas d'urgence. Vous pourrez **l'indiquer sur la fiche d'urgence** que votre enfant recevra en début d'année.

HABILEMENT DES ÉLÈVES ET LA MÉTÉO

Le personnel de l'école jugera si les enfants peuvent aller jouer à l'extérieur. Il indiquera aussi aux élèves les vêtements appropriés selon la température et les prévisions météo. Aucune demande spéciale ne sera acceptée.

ACCIDENTS, BLESSURES ET PREMIERS SOINS



Lorsqu'un élève est blessé, il est référé au secrétariat ou à la responsable du service de garde, afin de recevoir les premiers soins. **Si la blessure est jugée grave ou que nous nourrissons un doute quelconque en présence d'un coup à la tête, nous communiquons immédiatement avec les parents.** Lorsqu'un élève est malade, l'école contacte les parents qui doivent obligatoirement venir chercher leur enfant le plus rapidement possible.

SÉCURITÉ AUTOUR DE L'ÉCOLE



La sécurité de vos enfants, nos élèves, nous tient vraiment à cœur. Aussi, nous demandons aux parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) aux sorties du midi ou du soir de porter **une attention très spéciale** aux points de sécurité suivants :

- Il est **toujours interdit** d'arrêter votre automobile sur la rue devant l'école pour laisser descendre les enfants ou de stationner devant l'école. Dans la rue, il faut respecter la signalisation afin de laisser les automobiles, les autobus, les piétons et le personnel de l'école qui ont besoin de circuler en toute sécurité.
- Afin de réduire la circulation automobile, nous demandons aux parents de se stationner dans les **rues avoisinantes** où cela est permis et d'accompagner les enfants à pied jusqu'à l'école.
- Il est important de **respecter les consignes et indications** données par les membres du personnel responsables de la surveillance et de la circulation aux abords de l'école. Il faut toujours traverser la rue avec la brigadière par le passage piétonnier (lignes jaunes devant l'école).
- Nous demandons votre collaboration pour **l'utilisation du corridor scolaire indiqué** sur les rues avoisinantes de l'école afin de garantir une plus grande sécurité à tous les piétons.

SÉCURITÉ À VÉLO



L'élève doit porter son casque et cadenasser son vélo en tout temps sur les supports prévus à cette fin. L'école n'est pas responsable du vol ou vandalisme sur les vélos. Les élèves ne peuvent jamais circuler à vélo sur le terrain de l'école.

Notes : Les planches à roulettes, les patins à roues alignées et les trottinettes sont interdits à l'école et sur le terrain de l'école. Il n'est pas possible d'assurer leur rangement de façon sécuritaire.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET CELLULAIRES



L'utilisation des cellulaires, d'appareils photo et autres appareils de communication sont strictement interdits dans l'école. Cela inclut les montres intelligentes qui ont les mêmes fonctions que les cellulaires. En cas d'urgence, les enfants pourront utiliser le téléphone du secrétariat.

CHANGEMENT À L'HORAIRE DE FRÉQUENTATION DU SERVICE DE GARDE OU DU SERVICE DU DÎNER

Par mesure de sécurité et afin d'éviter les confusions, informez votre enfant la veille de tout changement concernant le retour à la maison. Assurez-vous **de contacter le personnel au poste 4479 et de parler à un membre du personnel** afin d'avoir une confirmation que l'information a été reçue.

Un délai de 48 heures est exigé pour tout changement d'horaire au service de garde ou à la surveillance du midi.

DÎNER ET COLLATION

- Selon notre politique alimentaire, nous vous demandons de fournir des aliments sains en classe et au service de garde.
- Il n'est pas permis d'apporter des friandises à l'école.
- **Les noix et les arachides** ainsi que tous les produits en contenant sont **interdits**.
- Les friandises telles que chocolats, gommes ou autres ne sont pas acceptées, sauf en cas d'activités spéciales. Si tel est le cas, vous serez avisés par un message provenant de l'école.



JEUX DANS LA COUR D'ÉCOLE ET DANS LA CLASSE

- Les enfants ne peuvent pas apporter de jeux personnels pour utilisation dans la cour ou dans la classe. Seuls les livres, le matériel de cirque et les cordes à sauter sont autorisés.
- De façon exceptionnelle, une note écrite sera envoyée aux parents pour annoncer une activité spéciale avec les spécifications quant aux jeux de la maison qui seront permis et leurs modalités d'utilisation. Toutefois, l'école ne se rend pas responsable des bris et des pertes ou des vols.

RÈGLEMENTS DANS LA COUR

- **Les modules de jeux - Secteurs de la cour, des modules et des balançoires**

Les élèves doivent respecter les consignes et encadrements prévus concernant les zones de la cour réservées à leur niveau et cycle selon la saison. Ils doivent porter des pantalons de neige pour jouer sur la butte l'hiver.



➤ **Le ballon-chasseur, le football et la balle au mur sont tolérés**

Les ballons de football sont tolérés à la condition que les élèves se lancent le ballon avec les mains. Il n'est pas permis de botter le ballon. Ces jeux doivent être sécuritaires, sur la partie gazonnée de la cour et doivent être éloignés des autres élèves.

La balle au mur est tolérée sur le mur extérieur du gymnase. Les balles de tennis sont permises. Les « Super Balls » de petit format sont interdites et seront confisquées si l'élève en apporte à l'école.

➤ **Objets se retrouvant sur le terrain voisin**

En cas de perte d'un ballon personnel ou de classe, l'élève a la responsabilité d'informer un adulte de l'école. Il ne doit en aucun cas franchir la clôture.

RÈGLEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE

- Chaque élève est responsable des livres qu'il emprunte. Si ceux-ci sont perdus ou endommagés, ses parents devront les rembourser à l'école.

RÈGLEMENTS AU GYMNASSE



- L'élève doit avoir un esprit sportif et respecter les autres. Le code de conduite de l'école s'applique en tout temps.

Tenue vestimentaire pour les cours d'éducation physique

Maternelle – 1^{er} cycle

Les jours où l'éducation physique est à l'horaire, l'élève doit arriver à l'école vêtu de short ou d'un pantalon sport et porter des souliers de course.

3^e-4^e-5^e-6^e

Les élèves doivent se changer à l'école

- Souliers de course
- Chandail à manches courtes
- Short ou pantalon de sport

L'élève qui n'a pas ses souliers de course est automatiquement retiré du jeu pour sa période d'éducation physique.

L'élève qui oublie ses vêtements pour la 2^e fois devra effectuer un travail écrit durant sa période d'éducation physique.

RÈGLEMENTS AU SERVICE DE GARDE ET DU SERVICE DU DÎNER

Les élèves du service de garde et du service de dîner sont tenus de respecter le même code de vie de l'école. Advenant le cas où un élève avait de la difficulté à respecter ce code, des conséquences pourraient être appliquées (retraits d'une activité, d'une période ou d'une journée à l'interne/externe).

Si les mauvais comportements perduraient, un bris de service pourrait être appliqué. Un protocole pour encadrer les comportements pourrait être mis en place et ultimement, si tous les moyens n'ont pas été efficaces, le service de garde pourrait être arrêté.

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

1. Parce que je veux être accepté et écouté, c'est ma responsabilité de respecter le personnel de l'école.

- J'appelle tous les adultes monsieur ou madame.
- Je suis courtois et je fais preuve de politesse.
- Je suis attentif à mes gestes et à mon langage, j'utilise un bon vocabulaire et n'utilise pas d'injures, de termes grossiers ou humiliants.
- Je demande la permission avant de prendre ce qui ne m'appartient pas ou d'utiliser le matériel de l'école.
- Je suis honnête dans mes propos et mes gestes. Je suis capable d'avouer mes torts.

2. Parce que je veux être accepté et écouté, c'est ma responsabilité de respecter les autres élèves.

- Je dois utiliser le ton de voix convenable aux circonstances.
- J'emploie un langage poli et courtois envers mes pairs.
- Je suis attentif à mes gestes et à mon langage, je n'utilise pas d'injures, de termes grossiers ou humiliants auprès des élèves de l'école.
- Je demande la permission avant de prendre ce qui ne m'appartient pas et je respecte l'espace personnel des autres élèves.
- Je suis honnête dans mes propos, mes gestes et mes intentions. Je suis capable d'avouer mes torts.

3. Parce que je veux être respecté et respecter les autres, j'ai la responsabilité d'être vêtu et chaussé de façon appropriée.

- En tout temps, je dois être chaussé adéquatement et vêtu de façon convenable et sécuritaire en fonction de la température;
- Les vêtements à caractère violent et sexuel ne sont pas tolérés;
- Les bretelles des vêtements doivent être larges;
- Les sous-vêtements ne doivent pas être apparents;
- Les vêtements doivent couvrir entièrement le dos;
- Les leggings (collant épais) doivent être portés avec un vêtement qui couvre les fesses.
- Les bermudas et jupes doivent être de longueur raisonnable (à la mi-cuisse).
- Le port d'un bas de pyjama est interdit, sauf en cas d'activités spéciales.

Ce code vestimentaire est applicable en tout temps : à l'école, au service de garde, pendant les activités parascolaires ou en sortie.

4. Parce que je veux être respecté et respecter les autres, j'ai la responsabilité d'être ponctuel.

Le matin, et après l'heure du dîner, je dois arriver à l'avance dans la cour de l'école :

- le matin je dois être entre **7 h 55 et 8 h** dans la cour
- le midi je dois arriver à **12 h 45**



Durant les heures de classes et de déplacements, je dois être efficace pour être à l'endroit où je suis attendu, à l'heure et au moment prévus.

5. Parce que je veux être organisé, j'ai la responsabilité de prendre soin de mes effets et de ceux qui me sont prêtés.

- Je dois prendre soin de l'organisation et de la propreté de mon pupitre, de mon matériel scolaire et de ma personne.
- Dans le corridor et au vestiaire, je dois ranger mes effets personnels à l'endroit indiqué par mon titulaire et être ordonné.
- Je dois m'assurer d'avoir le matériel nécessaire pour mes cours et d'en prendre soin.

6. Parce que je veux vivre dans un environnement agréable, c'est ma responsabilité de faire attention à la nature, aux biens et au matériel qui m'entourent.

- Je dois respecter les règles d'hygiène qui conviennent à la vie en classe.
- Je dois garder propres les lieux et les objets que j'utilise. Je jette mes déchets à la poubelle et j'utilise les bacs de récupération.
- Je prends ma collation au moment indiqué par mon titulaire.
- Je prends soin du matériel (incluant le matériel informatique) prêté par l'école afin qu'il reste en bonne condition.

7. Parce que je veux vivre dans la paix et l'harmonie et je veux être en sécurité, c'est ma responsabilité de respecter les autres physiquement et verbalement.

- Je circule lentement dans les corridors et j'adopte une conduite prudente en situation de jeux, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.
- Je n'utilise pas les injures, les humiliations et les menaces envers les autres.
- Je ne me moque pas des autres dans le but de les ridiculiser et je ne fais pas de plaisanteries blessantes.
- Je n'exclus pas quelqu'un d'un groupe et je n'incite pas d'autres personnes à le faire.
- Aucun geste blessant, violent ou agressant n'est accepté.

8. Parce que je suis responsable de ma réussite, c'est ma responsabilité de m'engager dans mes études et à l'école.

- Je dois faire mes devoirs, mes leçons et de rapporter les signatures dans les délais demandés.
- Je remets des travaux propres et je respecte les exigences du travail demandé par les enseignants.
- J'adopte une posture adéquate et je participe positivement en classe.
- Je respecte mes engagements lors des travaux d'équipe auxquels je collabore.
- Je respecte mes engagements lors des activités sociales et parascolaires auxquelles je me suis engagé.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE ET DU PARENT

Je m'engage en tant que partenaire à participer activement

À respecter le code de vie et les règlements de l'école : _____
Signature de l'élève

À soutenir et à aider mon enfant : _____
Signature d'un parent